

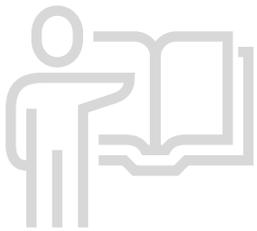


Code d'éthique

Lubrizol



Table des matières



L'éthique, notre fondement pour un avenir durable	3
L'approche One Lubrizol de l'éthique	4
Honnêteté et intégrité chez Lubrizol	4
Responsabilités des employés, dirigeants et partenaires de Lubrizol	6
Prendre la parole	8
Politique de non-représailles	8
Confidentialité, coopération et rôle d'un employé dans les enquêtes relatives à l'éthique ..	9
Ressources à consulter pour toute question ou préoccupation	10
Personnes	12
Diversité, inclusion et respect des autres	12
Droits de l'Homme au travail	15
Santé et sécurité	16
Gestion attentive de l'environnement	18
Intégrité des affaires	19
Protection des actifs	19
Conflits d'intérêts	24
Registres précis et complets	30
Relations avec les autres	32
Cadeaux, divertissements, voyages et sollicitations	32
Cadeaux, divertissements ou voyages offerts à des fonctionnaire	37
Veille concurrentielle	38
Respect des lois et des autres obligations	41
Prise de décision éthique	43
Ressources	quatrième de couverture

La présente publication remplace le Code d'éthique de 2017 et s'applique à The Lubrizol Corporation et ses filiales et coentreprises détenues majoritairement, ainsi qu'aux partenaires de Lubrizol.



L'éthique, notre fondement pour un avenir durable

Depuis plus de 90 ans, Lubrizol s'est engagé à agir de manière éthique et responsable tout en créant de la valeur pour les employés, les clients, les consommateurs et les communautés dans lesquelles nous vivons et exerçons nos activités. Cet engagement a constitué la pierre angulaire sur laquelle notre entreprise a été construite et perdure aujourd'hui encore.

L'engagement de l'entreprise envers une éthique des affaires forte est fondamental pour la viabilité de Lubrizol, car avoir un impact positif sur le monde exige que nous respections les normes de conduite les plus strictes.

Nous devons agir avec honnêteté et intégrité afin que les clients et les consommateurs puissent nous faire confiance pour leur fournir des solutions qui permettent d'améliorer la vie de tout un chacun. Nous devons cultiver une main-d'œuvre diversifiée et inclusive, où chaque personne est traitée avec dignité et respect, afin de pouvoir apporter des idées et perspectives nouvelles pour innover et résoudre les problèmes plus efficacement. Nous devons récompenser et célébrer les employés qui prennent la parole et posent des questions, car ce faisant, ils démontrent qu'ils se soucient de Lubrizol et de ceux et celles qui dépendent du succès de Lubrizol.

Notre engagement inébranlable en faveur de l'honnêteté et de l'intégrité, et notre volonté de faire des affaires de la bonne manière, sont essentiels à l'identité de notre entreprise. Cela nous guide depuis plus de 90 ans et nous guidera pour les décennies à venir. Tandis que nous poursuivons notre parcours pour créer un monde meilleur, plus propre et plus intelligent, reportez-vous à ce Code pour obtenir des conseils et des directives.

Rebecca B. Liebert
Présidente et directrice générale

Notre objectif est que

100%

de nos employés considèrent Lubrizol comme un lieu dans lequel les comportements éthiques sont valorisés et récompensés.



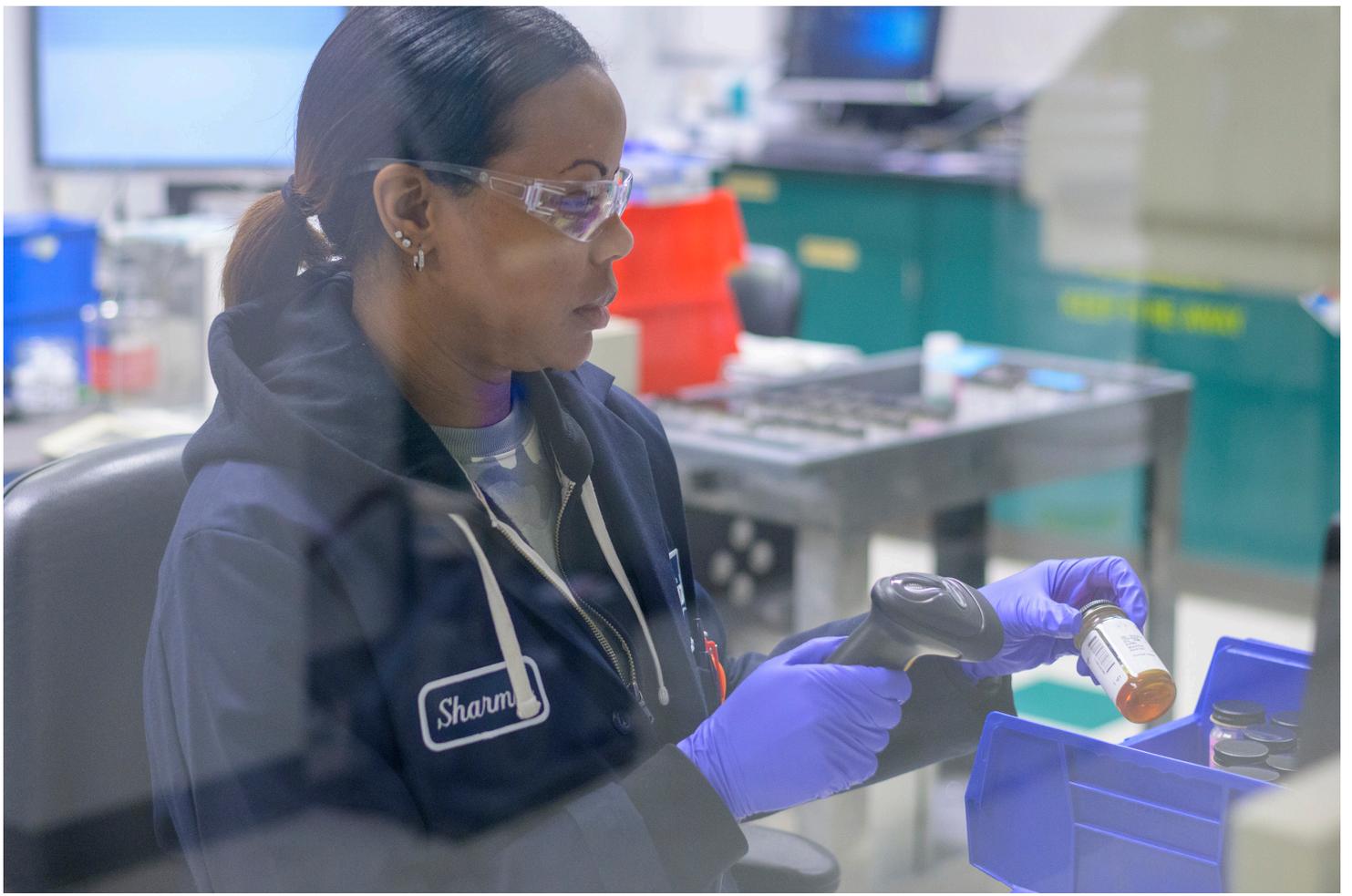
L'approche One Lubrizol de l'éthique

Le monde est complexe et les opportunités qui s'annoncent sont illimitées. Quand bien même nous serions confrontés à des difficultés, ce code d'éthique s'appliquerait, indépendamment des questions ou problèmes que nous pourrions rencontrer ce faisant. Nous renonçons aux opportunités d'affaires si nous ne pouvons pas les conclure de manière éthique. Tous nos employés, dirigeants et partenaires sont tenus de respecter le Code. Nous ne faisons aucune exception, même si des partenaires commerciaux importants nous demandent de fermer les yeux ou de prendre des raccourcis. Chez Lubrizol, nous sommes unis dans notre mission de protéger la réputation de l'entreprise en menant nos activités dans le respect des normes d'honnêteté et d'intégrité les plus rigoureuses qui soient.



Honnêteté et intégrité chez Lubrizol

Les fondateurs de Lubrizol croyaient au fait qu'opérer avec honnêteté et intégrité est la seule façon de faire des affaires. Cet engagement est la pierre angulaire de la culture de Lubrizol depuis la création de l'entreprise en 1928, et reste tout aussi important aujourd'hui.



Que signifie agir honnêtement ?

Agir honnêtement signifie avoir l'intention de dire la vérité, faire preuve d'exactitude et de franchise dans les communications. Cela signifie ne pas voler, tricher, frauder ou tromper pour obtenir un avantage.

Que signifie agir avec intégrité ?

Agir avec intégrité signifie prendre des décisions fondées sur des valeurs. Cela nécessite de faire la bonne chose, même si personne ne regarde, et de parler quand quelque chose ne va pas.

L'obligation d'agir avec honnêteté et d'intégrité s'applique à toute situation qui pourrait se présenter dans le cadre de votre travail chez Lubrizol. Cela ne se limite pas aux thématiques abordées dans le Code. Le bon sens est requis dans toutes les situations.



Responsabilités des employés, dirigeants et partenaires de Lubrizol

Toute personne travaillant pour Lubrizol est tenue de respecter le Code. Il s'agit notamment des employés de Lubrizol et de toute personne ou entreprise engagée pour représenter Lubrizol.

Employés

Tout employés de Lubrizol est tenu de :

- Lire et comprendre le Code ainsi que les politiques connexes ;
- Faire preuve d'un haut niveau d'éthique dans la conduite des affaires ;
- Respecter le Code même s'il est plus exigeant que la loi ; et
- Suivre toutes les formations requises et accuser réception des documents obligatoires en matière d'éthique, en temps opportun.

Les employés ont également le devoir de poser des questions s'ils ont besoin d'aide ou de conseils, et de faire part de leurs préoccupations s'ils soupçonnent l'existence d'un problème.

Dirigeants

Les dirigeants de Lubrizol doivent également :

- Créer un environnement de travail dans lequel un comportement éthique est attendu et valorisé ;
- Veiller à ce que tous leurs subordonnés directs suivent la formation requise et accusent réception des documents obligatoires en matière d'éthique, en temps opportun ;
- Promouvoir et encourager la discussion sur des questions d'ordre éthique et demander de l'aide si les réponses ne sont pas évidentes ;
- Informer immédiatement le service Ethique de l'entreprise ou un coordinateur éthique local dès qu'ils ont connaissance d'éventuelles violations du Code ; et
- Prendre les mesures appropriées lorsqu'il est établi qu'une violation a eu lieu.

« Parfois, certains collaborateurs vous diront,

Tout le monde le fait.” Chaque fois que j’entends ça, je grince des dents.

Ce raisonnement est presque toujours faux s’il est utilisé pour justifier une décision d’affaires. Il est totalement inacceptable lorsqu’il s’agit d’évaluer une décision morale. Chaque fois que quelqu’un utilise cette justification, c’est comme s’il disait qu’il n’a pas pu trouver une bonne raison. Si une personne vous donne cette explication, dites-lui d’imaginer ce que cela donnerait face à un journaliste ou un juge. »

– Warren Buffett



Partenaires Lubrizol

Les partenaires de Lubrizol sont des conseillers, agents, consultants, prestataires, distributeurs ou autres représentants agissant au nom de Lubrizol. Tous les partenaires de Lubrizol doivent mener leurs activités selon les normes les plus élevées en matière d’éthique et sont tenus de se conformer au Code lorsqu’ils agissent au nom de Lubrizol. Un partenaire de Lubrizol qui n’agit pas d’une manière conforme aux politiques et principes énoncés dans le Code mettra en péril ses affaires avec Lubrizol.

Notre responsabilité et notre engagement envers l’honnêteté et l’intégrité :

- *Nous agissons honnêtement dans le cadre de nos activités pour le compte de Lubrizol.*
- *Nous agissons avec intégrité en respectant les valeurs de Lubrizol.*
- *Nous faisons ce qui est juste, même si personne ne nous regarde.*
- *Nous savons que notre solide éthique des affaires constitue le fondement d’un avenir durable.*
- *Nous assumons nos responsabilités en tant qu’employés, dirigeants et partenaires de Lubrizol.*



Prendre la parole

Lubrizol valorise les personnes qui s'expriment. Les personnes qui font part de leurs questions ou leurs préoccupations sont garantes des intérêts de Lubrizol et montrent qu'elles se soucient de la réputation de Lubrizol.

L'une des façons de prendre la parole consiste à signaler un problème. Vous pouvez signaler une préoccupation même si vous n'êtes pas sûr de disposer de tous les faits et toutes les informations pour prouver qu'un acte répréhensible a été commis ou qu'il y a eu une violation du Code. Il suffit de croire en toute bonne foi qu'il existe peut-être un problème qu'il convient de soulever.

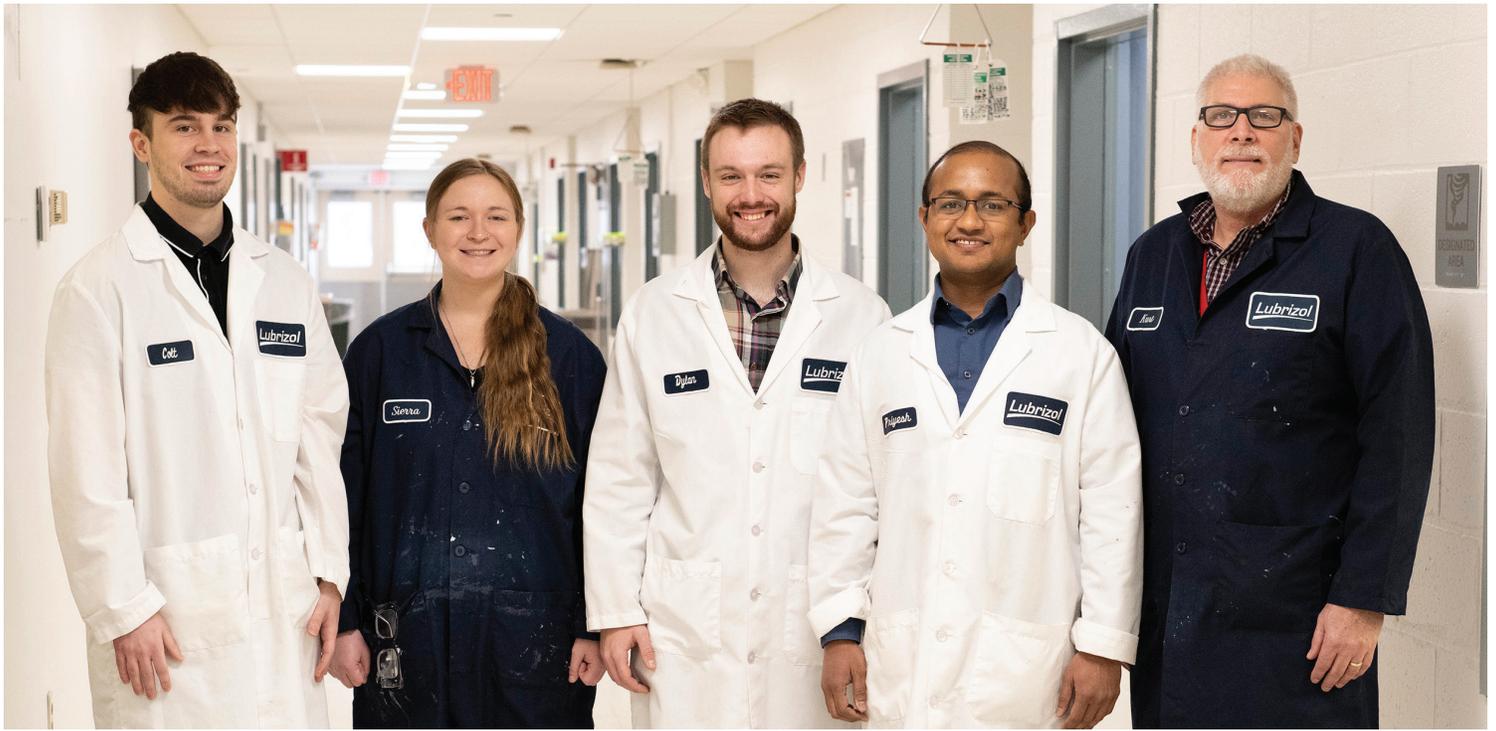
Une autre façon de vous exprimer consiste à demander conseil. Poser une question est un bon moyen d'éviter qu'un problème ne survienne en premier lieu.



Politique de non-représailles

Lubrizol interdit strictement les représailles contre toute personne qui, de bonne foi, pose une question, soulève une préoccupation ou participe à une enquête relative à l'éthique. De bonne foi signifie croire que les informations fournies sont véridiques ; cela ne signifie pas que l'information doit être correcte ou que tous les tenants et aboutissants doivent être connus avant de pouvoir faire un signalement.

Si vous pensez avoir fait l'objet de représailles, soit pour avoir signalé un problème éthique ou posé une question éthique, soit pour avoir participé à une enquête éthique, vous devez le signaler. Si les représailles sont établies, elles déboucheront sur des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.



Confidentialité, coopération et rôle d'un employé dans les enquêtes relatives à l'éthique

Les allégations concernant une conduite contraire à l'éthique peuvent être particulièrement sensibles. Pour cette raison, les enquêtes sont gérées avec discrétion. Par exemple, si vous êtes interrogé dans le cadre d'une enquête relative à l'éthique, il se peut que l'on vous demande de dire ce que vous savez mais, pour assurer l'anonymat des personnes concernées, il se peut que l'on vous communique peu de détails sur le problème objet de l'enquête ou sur la source du signalement.

Si l'on vous demande de prendre part à une enquête relative à l'éthique, vous avez le devoir de coopérer pleinement et de répondre honnêtement. Fournir délibérément de fausses informations ou interférer avec une enquête éthique constitue une grave violation du Code.

Conformément à la Politique relative aux appareils mobiles de Lubrizol, il se peut que l'on vous demande de mettre à disposition les appareils électroniques (tels qu'un téléphone mobile) que vous utilisez dans le cadre de vos activités pour Lubrizol, à des fins d'inspection et de copie. Toute inspection et toute copie de vos appareils respectera la loi applicable.

Le service Ethique de l'entreprise examine toutes les questions et préoccupations liées à l'éthique qu'il reçoit. Si vous signalez un problème éthique, soyez assurés qu'il sera pris au sérieux et que des mesures correctives appropriées seront mises en œuvre si le Code a été enfreint. Bien que les conclusions d'une enquête relative à l'éthique puissent ne pas vous être communiquées, vous recevrez des informations à propos de vos préoccupations une fois l'enquête terminée.



Conséquences d'une violation du Code

Selon la gravité de l'infraction, les sanctions disciplinaires prononcées pourront aller d'un accompagnement verbal ou d'une formation à des sanctions plus formelles pouvant aller jusqu'au licenciement.

Ressources à consulter pour toute question ou préoccupation

De nombreuses ressources sont disponibles pour les questions ou les préoccupations relatives à l'éthique. Votre supérieur, votre coordinateur éthique local ou le service Ethique de l'entreprise sont là pour vous aider. La ligne d'assistance éthique est également à votre disposition pour signaler d'éventuels problèmes. Vous pouvez soumettre un signalement par téléphone ou sur Internet dans de nombreuses langues. Consultez la [dernière page](#) du Code pour les coordonnées et autres ressources disponibles.

Pour les signalements anonymes via la ligne d'assistance éthique, veillez à fournir autant de détails que possible à propos du problème. Par exemple, indiquer la date de l'incident, les détails précis des événements, les noms des personnes ou des entreprises impliquées, les noms d'autres personnes susceptibles d'en avoir été témoins ou de détenir des informations, favoriseront une enquête approfondie. Gardez à l'esprit qu'il est difficile d'étayer les signalements anonymes sans informations adéquates.

Les signalements anonymes sont acceptés via la ligne d'assistance éthique.

Notre responsabilité et notre engagement à prendre la parole :

- *Nous faisons part de nos préoccupations lorsque nous croyons en toute bonne foi que quelque chose ne va pas.*
- *Nous posons des questions lorsque la ligne de conduite appropriée n'est pas claire.*
- *Nous signalons les problèmes en toute confiance, sachant que Lubrizol ne tolère aucune forme de représailles.*
- *Nous avons le devoir de participer à une enquête éthique si on nous le demande.*
- *Nous agissons car il nous incombe de protéger la réputation de Lubrizol.*

FAQ

Q : Où puis-je trouver le nom de mon coordinateur éthique local ?

R : Vous trouverez une liste actualisée de tous les responsables locaux de l'éthique sur la page Éthique de Lubrizol News.

Q : Lubrizol a récemment acquis la société dans laquelle je travaille. À quel moment le Code commence-t-il à s'appliquer dans mon entreprise ?

R : Le Code s'applique à compter de la date à laquelle l'entreprise est intégrée à Lubrizol. Si vous pensez que quelque chose n'est pas conforme au Code ou à toute autre politique de Lubrizol, vous avez le devoir d'en parler. Veuillez le signaler immédiatement.

Q : J'ai signalé un problème à la ligne d'assistance éthique, sans résultats selon moi, car la conduite répréhensible dont j'ai été témoin se poursuit. Que dois-je faire ?

R : Si la conduite répréhensible persiste, nous vous encourageons à contacter directement le service Ethique de l'entreprise. Si vous préférez, vous pouvez actualiser votre signalement initial ou soumettre un nouveau signalement à la ligne d'assistance éthique (<https://brk-hotline.com>).

Dans votre signalement, veillez à fournir autant de détails que possible sur le problème persistant, y compris une description de la violation présumée du Code, les dates auxquelles la violation présumée est survenue et les noms des autres personnes susceptibles de détenir des informations.

Q : Le mois dernier, j'ai signalé une préoccupation concernant un conflit d'intérêts potentiel entre un collègue et un fournisseur. Depuis l'enquête, ce collègue ne me fait plus participer aux réunions ou discussions à propos des projets sur lesquels nous travaillons tous les deux. Ce comportement est-il acceptable ?

R : Les représailles sont des actions préjudiciables directement liées à la participation d'un employé à une enquête relative à l'éthique. Si vous pensez que votre collègue exerce des représailles contre vous en raison de votre signalement, vous devez signaler ce changement de comportement à votre supérieur. Vous pouvez également contacter le service Ethique de l'entreprise. Lubrizol a une politique stricte de non-représailles.



Personnes

Les personnes les plus talentueuses et les plus innovantes veulent travailler pour un employeur qui s'engage à garantir à chacun un lieu de travail sûr, respectueux et inclusif, où les différences sont acceptées et la collaboration récompensée. Attirer et retenir les employés les plus qualifiés est essentiel pour que Lubrizol remplisse sa mission de contribuer à créer un monde plus propre, plus intelligent et meilleur.

Vous trouverez ci-dessous plusieurs domaines importants dans lesquels vous devez soutenir l'engagement de Lubrizol envers les personnes.



Préoccupations concernant les relations entre employés

Contactez le Service mondial des relations entre employés (voir la [dernière page du Code](#)) pour toute question ou préoccupation concernant les sujets suivants :

- *Maltraitance du client*
- *Discrimination*
- *Drogues et alcool*
- *Harcèlement*
- *Conflit interpersonnel*
- *Comportement répréhensible*
- *Représailles contre les lanceurs d'alerte hors domaine financier*
- *Salaire et horaires*
- *Violence au travail*

Diversité, inclusion et respect des autres

Le succès continu de Lubrizol dépend d'une main-d'œuvre diversifiée et d'une culture inclusive où tout un chacun est traité avec dignité et respect. Lubrizol pratique l'égalité des chances dans l'emploi en proposant des opportunités aux personnes qualifiées sans distinction de race, de couleur de peau, de religion, de sexe, d'identité de genre, d'origine nationale, d'âge, d'état civil, de service militaire, de handicap, d'orientation sexuelle, d'informations génétiques, de citoyenneté ou de statut socio-économique.

Chaque site de Lubrizol se doit d'être un lieu où chacun se sent en sécurité, impliqué et valorisé, où les différences sont appréciées et les nouvelles idées et nouveaux points de vue sont bien accueillis. Les actions et les interactions de chaque employé, partenaire et visiteur de Lubrizol doivent être de nature professionnelle et respecter toutes les personnes, quel que soit le lieu où les activités effectuées au nom de Lubrizol se déroulent.

Surveillance

Lubrizol surveille l'utilisation des systèmes informatiques pour s'assurer que les règles en la matière sont respectées. Les communications effectuées par l'intermédiaire des systèmes de Lubrizol n'ont pas de caractère privé.



Lubrizol se réserve le droit de bloquer les sites offensants, illégaux ou sans lien avec ses activités et, conformément à la loi applicable, d'intercepter et d'examiner l'intégralité du contenu de tout message ou données transmis, stocké ou supprimé des appareils, systèmes et réseaux de Lubrizol.

Les appareils électroniques doivent être utilisés de manière respectueuse et responsable. Les communications effectuées par le biais d'un appareil fourni par Lubrizol (ou sur un appareil personnel lorsque vous travaillez pour le compte de Lubrizol) doivent être professionnelles et appropriées, et ne doivent jamais inclure de contenu offensant, obscène, à caractère sexuel ou menaçant.

Les comportements harcelants, hostiles, menaçants ou dégradants (par exemple, une injure à caractère racial, une insinuation à caractère sexuel ou une blague offensante) de quelque nature que ce soit n'ont pas leur place chez Lubrizol et ne sont pas tolérés. Toute discrimination contraire à l'engagement de Lubrizol de traiter toutes les personnes avec dignité et respect est strictement interdite.

Notre responsabilité et notre engagement envers les personnes

- *Nous nous traitons mutuellement avec dignité et respect.*
- *Nous acceptons nos différences et cultivons une culture d'inclusion.*
- *Nos actions et interactions avec les autres sont toujours professionnelles.*
- *Nous sommes responsables de notre comportement, de nos actes, de nos paroles, que ce soit en personne ou via un appareil de communication.*

Q : Comment puis-je signaler un problème de relations avec des employés ?

R : Consultez la [dernière page](#) du Code pour les coordonnées. Si vous signalez un problème de ressources humaines ou de relations avec les employés au service Ethique de l'entreprise ou via la ligne d'assistance éthique, celui-ci sera transmis au service des relations entre employés pour examen et traitement.

Q : Je pense que mon supérieur, qui est un employé de longue date, fait des remarques et des blagues inappropriées sur les femmes depuis de nombreuses années. Tout le monde a connaissance de son comportement, mais l'ignore au motif que cela fait partie de sa personnalité. Que dois-je faire ?

R : Travailler pour Lubrizol pendant de nombreuses années n'excuse pas un comportement qui enfreint le Code. Vous devriez en discuter avec votre partenaire des ressources humaines. Si vous n'êtes pas à l'aise pour en discuter avec votre partenaire des ressources humaines, vous devriez contacter le service des relations entre employés. Consultez la [dernière page](#) du Code pour les coordonnées.

Veillez à fournir autant de détails que possible, y compris ce qui a été dit, à quelle date et à préciser les noms des autres personnes qui ont entendu les commentaires en question.

Q : Moi-même, ainsi que d'autres collègues travaillant sur le même site, avons reçu un e-mail de la part d'un collègue qui se plaint d'une situation désordonnée sur le site. Dans cet e-mail, l'employé tient des propos irrespectueux et offensants pour exprimer son mécontentement face au problème. Cela a mis les autres mal à l'aise, mais personne n'a pris la parole. Que dois-je faire ?

R : Vous devriez en discuter avec votre supérieur ou votre partenaire des ressources humaines, si les circonstances le permettent. Si vous n'êtes pas à l'aise pour partager vos préoccupations par le biais de ces canaux, vous pouvez contacter le service des relations entre employés pour obtenir de l'aide. Consultez la [dernière page](#) du Code pour les coordonnées.



Droits de l'Homme au travail

Lubrizol estime que tout un chacun doit bénéficier des droits humains fondamentaux, y compris le droit de travailler volontairement, de se déplacer librement et de recevoir un salaire équitable. Lubrizol interdit toutes les formes de traite des êtres humains, de travail forcé et de travail des enfants dans ses installations et a adopté des politiques et des pratiques pour garantir que les employés soient rémunérés de manière compétitive et conformément aux lois applicables.

À ce titre, Lubrizol s'engage à :

- N'employer que des personnes qui recherchent volontairement un emploi ;
- Ne pas embaucher des personnes âgées de moins de 15 ans ;
- Interdire la traite d'êtres humains, l'esclavage ou la servitude de quelque nature que ce soit dans nos opérations ;
- Respecter toutes les réglementations relatives au droit du travail applicables, y compris les restrictions sur le nombre d'heures de travail et le droit de s'associer avec d'autres ;
- Proposer des salaires et des avantages sociaux qui respectent ou dépassent les exigences légales (avec rémunération des heures supplémentaires, le cas échéant) et fournir aux employés à temps plein un salaire décent ; et
- Offrir un lieu de travail sûr et sain à toutes les personnes qui travaillent dans nos installations ou les visitent.

Transparence dans la chaîne d'approvisionnement de Lubrizol

Lubrizol s'efforce de faire en sorte que sa chaîne d'approvisionnement reflète son respect pour la vie de tout un chacun et pour les droits de l'Homme. À cet effet, Lubrizol a adopté un Code de conduite des fournisseurs, consultable sur www.lubrizol.com.

Notre responsabilité et notre engagement envers les droits de l'Homme:

Il nous incombe de signaler toute préoccupation ou violation présumée de l'engagement de Lubrizol en faveur des droits de l'Homme, que ce soit sur notre lieu de travail ou dans notre chaîne d'approvisionnement



Vous avez le pouvoir d'arrêter le travail en cas de conditions ou de comportements dangereux !

Si vous voyez quelqu'un enfreindre une procédure de sécurité, vous devez immédiatement

- *Dire à la personne concernée d'arrêter l'activité immédiatement, s'il est possible de le faire sans vous mettre en danger ; et*
- *Avertir votre supérieur ou le personnel de sécurité local afin de résoudre la situation et d'éviter les problèmes ultérieurs.*

Santé et sécurité

Lubrizol adopte une culture où chacun est habilité à être un leader de la sécurité sur le lieu de travail. Lubrizol demeure résolument engagé à fournir aux employés les connaissances et les outils nécessaires pour faire leur travail en toute sécurité. Tous les employés doivent identifier, évaluer et gérer les risques de manière proactive dans un esprit d'amélioration continue de la sécurité et d'élimination des dangers ou des conditions dangereuses. Lubrizol exerce ses activités selon les principes directeurs de Responsible Care®.

Les employés ont d'importantes responsabilités pour assurer leur propre sécurité et celle de nos visiteurs sur le lieu de travail. Ces responsabilités incluent le respect des politiques et procédures destinées à assurer la sécurité de tous, en éliminant les conditions dangereuses, suivant toutes les formations obligatoires et en posant des questions si une exigence n'est pas claire. Les employés doivent également s'assurer que les visiteurs reçoivent la formation de sécurité requise et respectent les règles de sécurité définies par Lubrizol.

Notre responsabilité et notre engagement envers la santé et la sécurité :

- *Nous sommes attentifs à notre environnement et cherchons à repérer les dangers.*
- *Nous intervenons lorsque nous constatons des conditions ou des comportements dangereux.*
- *Nous ne prenons pas de raccourcis et ne contournons pas les mesures de protection ou autres mesures de contrôle.*
- *Nous posons des questions si une exigence n'est pas claire.*
- *Nous respectons toutes les politiques et procédures de sécurité, y compris celles auxquelles il est fait référence dans le Code.*

FAQ

Q : J'ai vu un prestataire marcher en dehors de la zone désignée pour la circulation des piétons. Je n'ai aucune responsabilité envers ce prestataire ou la zone où il marchait. Que dois-je faire ?

R : La sécurité est la responsabilité de tous. Si vous voyez quelqu'un sur un site de Lubrizol faire quelque chose qui enfreint une règle de sécurité, vous devez immédiatement arrêter l'activité si vous pouvez le faire en toute sécurité. Dans cette situation, vous devez dire poliment au prestataire que marcher dans la zone désignée est une obligation pour tous les piétons. Vous devez également informer votre supérieur ou le personnel de sécurité local.

Q : J'ai vu quelqu'un lancer un gros raccord en métal sur un collègue pour être drôle. Le raccord a heurté le collègue au niveau de la tête, mais heureusement, il portait un casque de sécurité et n'a pas été blessé. Puisqu'il allait bien, est-ce que l'événement constitue une violation de la sécurité ?

R : Nous sommes tenus en tout temps d'assurer la sécurité de notre lieu de travail. Cela inclut de s'abstenir de tout comportement, même pour plaisanter, susceptible de causer du tort. Même si personne n'a été blessé, il s'agit d'une violation grave de la sécurité devant être signalée. Notre engagement envers la sécurité signifie que nous ne mettons jamais une autre personne en danger. Vous devez signaler immédiatement l'incident à votre supérieur ou le personnel de sécurité local.

Q : Sur mon lieu de travail, il y a des panneaux indiquant que le port de lunettes de sécurité est obligatoire dans les zones d'exploitation de l'usine. Une employée qui travaille dans un bureau ne porte jamais ses lunettes de sécurité lorsqu'elle traverse cette zone. Je lui ai déjà demandé de porter des lunettes de sécurité, mais elle prétend que puisqu'elle ne travaille pas vraiment dans la zone et qu'elle ne fait que passer en vitesse, elle n'est pas tenue de porter des lunettes de sécurité. Est-ce acceptable ?

R : Ce n'est pas une pratique acceptable. Il n'y a pas d'exceptions lorsqu'il s'agit de porter l'équipement de protection individuelle (ÉPI) approprié. Veuillez expliquer cela à la personne la prochaine fois que vous verrez cela se produire. Si elle refuse de porter les lunettes de sécurité qui sont pourtant obligatoires, vous devez le signaler à votre supérieur. Votre supérieur doit ensuite avoir une conversation avec le supérieur de cette employée pour que le comportement dangereux soit corrigé.



Gestion attentive de l'environnement

Lubrizol s'engage à respecter les normes les plus rigoureuses en matière de santé, de sécurité et d'environnement, et à veiller à ce que ses opérations se déroulent dans le respect de toutes les exigences réglementaires. Lubrizol s'efforce de protéger l'environnement en respectant les pratiques et les procédures établies pour minimiser l'impact quotidien de ses opérations. Lubrizol améliore constamment ses performances environnementales et participe à des audits internes et externes pour vérifier ses progrès.

Notre responsabilité et notre engagement envers la gestion attentive de l'environnement :

- *Nous respectons les politiques liées au fonctionnement de nos installations et à l'identification et à l'élimination appropriées des déchets.*
- *Nous fournissons des informations précises et complètes pour les permis environnementaux et autres exigences réglementaires.*
- *Nous définissons des objectifs environnementaux et mesurons nos progrès par rapport à ces objectifs.*
- *Nous sommes conscients des risques, étant entendu que chaque employé a l'obligation de signaler tout problème relatif à la santé, la sécurité ou l'environnement. à la direction.*
- *Il nous incombe de signaler immédiatement toute fuite, déversement ou rejet afin qu'ils puissent être corrigés rapidement et évités à l'avenir.*
- *Nous savons que nous pouvons signaler tout problème sans crainte de représailles.*



Intégrité des affaires

Lubrizol exige l'intégrité dans tous les aspects de ses activités et opérations. Les employés et les partenaires de Lubrizol doivent prendre des décisions et entreprendre des actions conformes aux engagements, valeurs et objectifs commerciaux de Lubrizol. C'est essentiel pour protéger la réputation durement acquise de Lubrizol sur le marché.

Les devoirs importants de chacun pour soutenir l'engagement de Lubrizol en matière d'intégrité des affaires sont décrits ici.



Protection des actifs

Les actifs de Lubrizol sont le résultat de dizaines d'années de travail acharné et de dévouement de la part de nos employés dans le monde entier. Ces actifs sont essentiels au succès durable de Lubrizol et comprennent les installations de fabrication et de recherche, les biens d'équipement, les bureaux, les fournitures, le matériel informatique et les logiciels, les pièces, les matières premières et les produits finis. Ils comprennent également la propriété intellectuelle, les secrets commerciaux et les documents créés par les employés dans le cadre de leur travail pour Lubrizol.

Protection des informations confidentielles et de la propriété intellectuelle

Les documents confidentiels peuvent inclure une multitude d'informations que Lubrizol ne souhaite pas partager à grande échelle, telles que les stratégies d'affaires, les tarifs pratiqués et les conditions contractuelles, ou les informations financières. La propriété intellectuelle peut inclure le nom, les marques déposées, les droits d'auteur, les formulations, les connaissances et les secrets commerciaux de Lubrizol.

Sécurité

Pour protéger les actifs les plus sensibles de Lubrizol, l'activité informatique est surveillée afin de détecter tout retrait non autorisé de documents et informations de Lubrizol.

Le retrait ou la copie non autorisés de tout document ou information de Lubrizol pour toute utilisation ou à toute fin qui ne profite pas directement à Lubrizol, y compris pour un usage personnel ou aux fins de partage avec quiconque, sont strictement interdits.



Si des informations confidentielles de Lubrizol sont transmises en dehors du réseau de Lubrizol, elles doivent être chiffrées et/ou libellées comme confidentielles. Votre obligation de protéger les actifs de Lubrizol ne se limite cependant pas aux informations confidentielles. Tout enregistrement, document, ensemble de données ou fichier créé pour Lubrizol appartient à Lubrizol.

Vous avez un rôle important à jouer dans la protection des informations confidentielles de Lubrizol. Vous avez l'obligation de veiller à ce que :

- Les informations soient stockées dans un lieu sécurisé pour empêcher toute divulgation accidentelle ou non autorisée ;
- Seuls les outils et services autorisés, y compris les services sur le Cloud, soient utilisés pour stocker, accéder et protéger les informations ;
- L'accès aux informations soit limité aux seules personnes qui ont besoin de les connaître ;
- Un accord de confidentialité soit en place avant que des informations soient partagées en dehors de Lubrizol ; et
- Les informations soient détruites ou restituées à Lubrizol à l'issue de l'utilisation autorisée.

En outre, vous devez veiller à ce que les sujets sensibles, y compris les informations confidentielles de Lubrizol, ne soient jamais discutées dans des lieux publics, ou là où d'autres personnes pourraient les entendre.

Lubrizol protège ses droits de propriété intellectuelle en les enregistrant auprès des autorités gouvernementales, en concluant des accords qui limitent leur divulgation et en mettant un terme à toute utilisation abusive par des tiers. Si vous pensez que quelqu'un utilise la propriété intellectuelle de Lubrizol de manière inappropriée, vous devez immédiatement contacter le service juridique. Consultez la [dernière page](#) du Code pour les coordonnées.



Protection des systèmes d'information

Les systèmes d'information sont des actifs critiques vulnérables aux cyberattaques des fraudeurs qui cherchent à voler les informations de Lubrizol ou à désactiver ses systèmes et réseaux. Vous avez un rôle vital à jouer pour assurer l'utilisation responsable et la sécurité de ces systèmes.

Vous pouvez contribuer à la protection des systèmes d'information de Lubrizol en veillant à :

- Ne pas cliquer sur des hyperliens contenus dans des e-mails provenant de sources inconnues ou suspectes, ou d'ouvrir des fichiers suspects ;
- Informer immédiatement l'équipe de sécurité informatique si les systèmes de Lubrizol sont exposés à une menace extérieure ;
- Mettre à jour les ordinateurs et autres appareils mobiles en installant les mises à jour publiées par l'équipe informatique, et ne jamais tenter de désactiver ou de contourner les logiciels ou technologies qui les protègent ;
- Protéger les ordinateurs, les tablettes et les appareils mobiles contre le vol ; et
- Utiliser des mots de passe uniques et complexes, que vous ne communiquerez à personne.

Prévenir et détecter la fraude

Les menaces de fraude peuvent provenir de n'importe où, à l'extérieur comme à l'intérieur de Lubrizol. Pour cette raison, Lubrizol maintient des mesures de contrôle financier et des protocoles de sécurité de l'information rigoureux afin de détecter et prévenir la fraude. Lubrizol s'engage à améliorer en permanence ces mesures de contrôle et protocoles, qu'il vous incombe de respecter.

La fraude est commise de plusieurs manières et peut prendre différentes formes. Voici quelques exemples :

- Usurper (avec un e-mail ou un numéro de téléphone) l'identité d'un partenaire ou fournisseur légitime de Lubrizol en vue de détourner des paiements vers des comptes bancaires frauduleux ;
- Établir de faux fournisseurs en faveur desquels des paiements illégitimes peuvent être effectués ;
- Exagérer des biens ou des services fournis sur une facture ;
- Falsifier des notes de frais ou des relevés d'heures ; et
- Prendre des actifs de Lubrizol sans y être autorisé.

Vous devez être attentif aux activités suspectes et prendre la parole si une fraude ou d'autres actes répréhensibles sont suspectés. Il est important d'avoir conscience que ce qui est suspecté ou constaté peut ne représenter qu'une fraction du préjudice causé. Plus la fraude présumée est signalée tôt, plus Lubrizol sera susceptible de pouvoir minimiser ou récupérer ses pertes.

Notre responsabilité et notre engagement à protéger les actifs de Lubrizol :

- *Nous respectons les pratiques mises en place destinées à protéger les informations confidentielles de Lubrizol contre tout accès non autorisé.*
- *Nous évitons et détectons la fraude en faisant preuve de vigilance et en signalant toute activité suspecte.*
- *Nous utilisons les systèmes informatiques de Lubrizol de manière responsable et les protégeons contre les attaques en respectant les protocoles et procédures de sécurité informatique.*

FAQ

Q : Puis-je utiliser mon ordinateur Lubrizol pour envoyer un e-mail personnel ?

R : Vous pouvez utiliser les systèmes d'information de Lubrizol pour des communications personnelles si l'utilisation est appropriée, limitée et ne perturbe pas votre travail. Les utilisations autorisées n'incluent pas les activités professionnelles parallèles. Aucun actif de Lubrizol, tel qu'un ordinateur, une photocopieuse ou un téléphone, ne peut être utilisé dans le cadre d'un emploi extérieur à Lubrizol.

Q : Je quitte l'entreprise Lubrizol et j'ai un grand nombre de documents et de photos personnels sur mon ordinateur que j'aimerais emporter avec moi. Existe-t-il un moyen de les récupérer sans déclencher d'alerte ?

R : Les systèmes de Lubrizol sont surveillés pour empêcher le retrait non autorisé d'actifs de Lubrizol. Par conséquent, si vous avez des documents personnels que vous souhaitez retirer du système, vous devez d'abord discuter avec votre supérieur de ce que vous souhaitez copier. Une fois que votre supérieur a approuvé la démarche, vous devez demander l'aide au Solutions Center pour transférer vos fichiers personnels de manière appropriée.

Q : Un de mes collègues m'a récemment dit qu'il avait déplacé des documents et d'autres dossiers de Lubrizol vers son cloud personnel, car c'est plus pratique pour lui d'accéder aux fichiers depuis le site externe. Est-il acceptable de procéder ainsi ?

R : Il n'est jamais acceptable de sauvegarder des documents de Lubrizol en dehors du réseau de Lubrizol, sauf autorisation du centre de solutions. Si vous rencontrez des difficultés pour travailler au sein du réseau Lubrizol, contactez le Solutions Center pour obtenir de l'aide.

Q : Je travaille dans une filiale de Lubrizol. Un potentiel nouveau fournisseur exige que nous fournissions les informations financières de la filiale dans le cadre de son processus d'enregistrement de Lubrizol en tant que nouveau client. Puis-je fournir ces informations financières ?

R : Les informations financières de Lubrizol sont confidentielles et ne sont généralement pas partagées. Si vous pensez qu'il existe une raison commerciale légitime de partager des informations financières, vous devez vérifier qu'un accord de confidentialité est signé par le nouveau fournisseur avant de partager les informations. Vous devez contacter le service juridique pour obtenir de l'aide. Consultez la [dernière page](#) du Code pour les coordonnées.

Q : J'ai reçu un e-mail d'un fournisseur me demandant de modifier ses coordonnées bancaires de paiement. L'e-mail semble provenir de mon contact habituel chez le fournisseur. Puis-je effectuer la modification dans nos registres ?

R : Non. L'e-mail pourrait être frauduleux. La fraude est souvent perpétrée par une personne ayant obtenu un accès non autorisé au système de messagerie d'une autre entreprise ou usurpant l'adresse e-mail d'une autre personne. Vous devez contacter le responsable des fournisseurs, qui suivra toute une série d'étapes conçues pour confirmer la légitimité des instructions reçues. Dans vos communications avec le fournisseur, veillez à n'utiliser que le numéro de téléphone du fournisseur inscrit dans SAP ou dans d'autres registres de Lubrizol. ***N'utilisez pas de numéro de téléphone fourni dans l'e-mail que vous avez reçu, car il pourrait également être frauduleux.*** Contactez le service Ethique de l'entreprise ou votre coordinateur éthique local si la demande s'avère frauduleuse.

Q : Les employés peuvent-ils prendre des actifs obsolètes que Lubrizol n'utilise plus ?

R : Non. Les actifs de Lubrizol, même s'ils sont cassés, usagés ou obsolètes, ne doivent pas être pris sans l'autorisation du responsable du site concerné. Quant aux fournitures ou mobilier de bureau usagés que la direction du site a décidé de donner ou de jeter, la direction peut proposer ces articles aux employés. Cela doit être fait de manière équitable et impartiale (par exemple, par le biais d'un tirage au sort ou selon le principe du premier arrivé, premier servi) afin que tous les employés aient une chance égale de prendre l'article.



Séparer les emplois extérieurs à Lubrizon

Vous pouvez éviter les conflits d'intérêts en veillant à :

- *Ne pas utiliser les heures de travail ou les actifs, tels que l'adresse e-mail, les photocopies ou les ordinateurs de Lubrizon, pour votre emploi extérieur à Lubrizon ;*
- *Ne pas promouvoir les produits ou services de votre activité extérieure auprès de Lubrizon ou des employés, clients ou fournisseurs de Lubrizon ; et*
- *Ne pas utiliser votre position chez Lubrizon pour promouvoir votre activité extérieure.*

Veuillez consulter les tableaux 1.1 et 1.2 à la fin de cette section pour un résumé des obligations en matière de déclaration et d'approbatio

Conflits d'intérêts

Lubrizon attend de ses employés et partenaires qu'ils agissent dans l'intérêt de Lubrizon en tout temps. Un conflit d'intérêts désigne tout intérêt extérieur qui empêche une personne d'agir ainsi. En plus de conduire potentiellement à de mauvaises décisions d'affaires, les conflits d'intérêts peuvent entraîner une perte de confiance avec les clients, les consommateurs et les autres parties prenantes.

Les conflits d'intérêts peuvent survenir de plusieurs manières et vous devez toujours vous demander si une situation pourrait compromettre, ou sembler compromettre, votre capacité à agir dans l'intérêt de Lubrizon. S'il peut sembler à une personne extérieure qu'un intérêt personnel compromette votre capacité à prendre des décisions d'affaires judicieuses pour Lubrizon, c'est un problème. Toute situation qui crée un conflit d'intérêts—ou ne serait-ce que l'apparence d'un conflit—doit être signalée au service Ethique de l'entreprise pour être résolue, même si elle n'est pas spécifiquement répertoriée ou décrite dans cette section du Code.

Certaines activités extérieures dans le cadre desquelles un conflit peut survenir sont décrites ci-dessous. Certaines situations doivent être déclarées (voir tableau 1.1), tandis que d'autres requièrent une approbation préalable (voir tableau 1.2) de Lubrizon.



Opportunités d'affaires

Grâce à votre emploi chez Lubrizol, vous pouvez être informé d'une opportunité d'affaires ou d'investissement susceptible d'intéresser Lubrizol. Ces informations sont considérées comme un actif de Lubrizol. L'approbation du service Ethique de l'entreprise est requise avant que vous puissiez y donner suite à titre privé ou par le biais de tout emploi extérieur que vous pourriez avoir.



Quand une relation avec un membre de la famille ou un ami proche est-elle susceptible d'entraîner un conflit d'intérêts en vertu du Code ?

Si un observateur objectif peut avoir l'impression que votre relation avec un membre de votre famille ou un ami pourrait vous inciter à prendre des décisions ou à entreprendre des actions qui ne sont pas dans l'intérêt de Lubrizol, la relation donne au moins l'apparence d'un conflit et doit être signalée au service Ethique de l'entreprise.

Veuillez consulter les tableaux 1.1 et 1.2 à la fin de cette section pour un résumé des obligations relatives à la déclaration et à l'approbation.

Activités parallèles et autres emplois extérieurs à Lubrizol

Des conflits peuvent survenir si un employé possède une entreprise parallèle ou a un emploi en dehors de Lubrizol. Cela comprend le fait de travailler comme consultant, prestataire ou comme salarié d'une autre entreprise ou de siéger au conseil d'administration d'une autre entreprise, que le poste soit rémunéré ou non. Un emploi extérieur à Lubrizol ne constitue pas automatiquement un conflit d'intérêts, mais il doit être séparé du travail effectué pour Lubrizol. Consultez le [tableau 1.2](#) pour les types d'emplois extérieurs qui nécessitent l'approbation préalable du service Ethique de l'entreprise.

Engagements de témoins experts

Un employé ne peut pas agir en tant que consultant ni témoigner en qualité d'expert sans l'approbation préalable du service juridique.

Investissements

Les investissements financiers personnels sont un autre domaine où des conflits d'intérêts peuvent survenir. Vous ne devez jamais faire un investissement financier personnel susceptible d'influencer—ou de donner l'impression d'influencer—les décisions que vous prenez dans le cadre de votre emploi chez Lubrizol. Consultez le [tableau 1.2](#) pour des exemples d'investissements nécessitant l'approbation préalable du service Ethique de l'entreprise.

Décisions d'achat

Les décisions d'achat prises au nom de Lubrizol doivent toujours être basées sur les besoins, le prix, la qualité, le service et les capacités d'approvisionnement. Vous ne devez jamais solliciter ou recevoir quoi que ce soit d'un fournisseur en violation du Code. Vous ne devez également jamais prendre une décision d'achat pour le compte de Lubrizol qui soit motivée par un intérêt personnel ou faire pression sur une autre personne pour qu'elle prenne une décision d'achat en raison d'un intérêt personnel.



Famille et amis

Dans certaines circonstances, les relations que vous entretenez en dehors de votre travail peuvent entrer en conflit avec les intérêts de Lubrizol.

Un conflit peut survenir si un membre de votre famille ou un ami proche travaille pour, ou est le propriétaire d'un client, fournisseur, concurrent ou partenaire de Lubrizol. Pour cette raison, vous ne devez pas :

- Engager un membre de votre famille ou un ami proche pour fournir des services à Lubrizol ;
- Examiner ou approuver des travaux impliquant un membre de votre famille ou un ami proche ; ou
- Prendre ou influencer des décisions susceptibles de profiter à un membre de votre famille ou à un ami proche.

Si un membre de votre famille ou un ami proche travaille pour un concurrent, vous devez veiller à ne pas discuter d'informations confidentielles avec lui.

Relations personnelles / relations amoureuses

Lorsqu'une relation personnelle ou une relation amoureuse se développe sur le lieu de travail, cela peut entraîner des conflits d'intérêts. De telles relations ne doivent jamais amener les autres employés à se sentir mal à l'aise, exclus ou défavorisés. Les supérieurs ne peuvent pas entretenir de relation amoureuse avec un subordonné ou un autre collaborateur dans leur ligne hiérarchique, même lorsque la relation est volontaire et bienvenue. Le supérieur concerné doit signaler la relation au service Ethique de l'entreprise dès qu'elle se développe.



Transparence

La clé pour éviter un conflit d'intérêts, ou l'apparence d'un conflit, est la transparence. Grâce aux déclarations et aux demandes d'approbation obligatoires, vous pouvez avoir un dialogue qui clarifie la situation et éviter que des problèmes se développent.

Activités et engagements caritatifs

Lubrizonl encourage tous les employés à faire du bénévolat dans les communautés où l'entreprise exerce des activités et où ses employés vivent et travaillent.

Les employés qui se livrent à des activités caritatives à titre personnel doivent toutefois respecter certaines règles. Bien que la collecte de fonds puisse faire partie intégrante du bénévolat, les employés ne peuvent pas directement solliciter des dons de la part d'autres personnes au travail. Les sollicitations directes peuvent amener les collègues à se sentir obligés de contribuer, et si celles-ci ont lieu pendant la journée de travail, elles empiètent sur le temps et les ressources qui devraient être consacrés aux activités de Lubrizonl.

Cette restriction n'empêche pas les employés d'utiliser les panneaux d'affichage ou les espaces communs pour afficher des informations à propos d'œuvres caritatives qu'ils soutiennent à titre personnel, comme les opportunités de bénévolat et les articles mis en vente dans le cadre d'une collecte de fonds. En utilisant un espace commun et non prise de contact individuelle, les autres employés peuvent décider librement s'ils veulent ou non contribuer financièrement, ou faire du bénévolat.

Notre responsabilité et notre engagement à éviter les conflits d'intérêts :

- *Nous ne prenons jamais de décision pour le compte de Lubrizonl qui soit motivée par un intérêt personnel.*
- *Nous examinons nos activités extérieures pour déterminer si elles pourraient compromettre notre capacité à agir dans l'intérêt de Lubrizonl.*
- *Nous veillons à ce que tout emploi extérieur à Lubrizonl que nous ayons reste séparé et n'entre pas en conflit avec notre travail pour Lubrizonl.*
- *Nous n'engageons, n'examinons et n'approuvons pas le travail d'un membre de notre famille ou d'un ami proche pour Lubrizonl.*
- *Nous ne supervisons pas les employés avec lesquels nous entretenons une relation personnelle ou amoureuse, et nous signalons immédiatement toute situation qui se développe au service Ethique de l'entreprise.*
- *Nous ne sollicitons pas directement d'autres employés au profit des œuvres caritatives que nous soutenons.*
- *Nous demandons conseil à notre supérieur, au service Ethique de l'entreprise ou à un coordinateur éthique local lorsque nous avons un doute concernant un sujet couvert par le Code.*

Q : Je travaille chez Lubrizol depuis de nombreuses années. Au cours de ma carrière, j'ai développé une amitié avec le propriétaire d'un fournisseur qui fournit des services à mon équipe. Nous nous retrouvons régulièrement pour dîner et nos familles ont célébré certains jours fériés ensemble. Cette relation est-elle considérée comme un « ami personnel proche » en vertu de la politique sur les conflits d'intérêts ?

R : Il est compréhensible que vous puissiez établir des relations amicales avec des contacts d'affaires. Mais lorsque la relation devient si étroite qu'elle pourrait amener les autres à remettre en question votre capacité à agir sans parti pris, comme cela semble être le cas dans cette situation, la relation est une « amitié personnelle étroite » en vertu de la politique de Lubrizol. La relation doit être divulguée à votre supérieur et au service Ethique de l'entreprise. Un autre employé de Lubrizol peut être amené à prendre en charge les contacts avec le fournisseur.

Q : Je suis chef de produit pour un business Lubrizol qui fournit des ingrédients pour les produits d'hygiène personnelle. On m'a demandé d'apporter mes conseils à une start-up qui souhaite proposer des ingrédients destinés à des produits d'hygiène personnelle qui sont différents de ceux vendus par les clients de Lubrizol. Serait-ce acceptable ?

R : Il est difficile de répondre à cette question sans davantage de précisions. Le problème est que vous seriez le consultant d'une autre entreprise de l'industrie chimique, une fonction que vous ne pourriez pas remplir sans utiliser les informations de Lubrizol. De plus, vous pourriez ne pas être en mesure d'agir dans l'intérêt de Lubrizol tandis que vous remplissez vos obligations envers le client.

Q : On m'a proposé d'être consultant pour une société d'études de marché. L'entreprise organise des études dans un domaine lié à mon travail pour Lubrizol, mais ils m'ont assuré qu'ils ne me demanderaient pas d'enfreindre une quelconque obligation de confidentialité à l'égard de Lubrizol. Puis-je accepter l'offre ?

R : Les offres de ce type sont courantes et doivent être refusées. Les sociétés d'études de marché travaillent souvent pour des entreprises qui recherchent des renseignements dans le cadre de leur veille concurrentielle. Vous avez probablement été contacté en raison des connaissances spécialisées que vous avez acquises grâce à votre travail chez Lubrizol. Il est possible que les recherches effectuées par cette société, y compris les informations que vous avez fournies, soient destinées à un concurrent de Lubrizol. Malgré l'assurance qu'on ne vous demandera pas de divulguer quoi que ce soit de confidentiel, il est très probable que vous serez mis dans une position où vous ne pourrez pas honorer vos obligations envers la société d'études de marché sans partager des informations de Lubrizol.

Q : Je suis chargé de clientèle pour une start-up qui achète des produits Lubrizol. Ils m'ont demandé si j'aimerais investir dans leur entreprise. Le montant de cet investissement ne serait pas une somme très importante pour moi. Puis-je continuer ?

R : Vous ne pouvez pas faire cet investissement, même si le montant de l'investissement ne représente pas une somme d'argent importante pour vous. En tant que chargé de clientèle pour le client, vous êtes en mesure d'influencer le succès de l'entreprise, et votre enjeu financier personnel pourrait vous amener à prendre des décisions qui favorisent votre investissement au détriment de Lubrizol.

Tableau 1.1

Quand la déclaration est-elle obligatoire ?

Vous prenez ou influencez des décisions concernant un client ou un fournisseur qui emploie ou appartient à un membre de la famille ou à un ami personnel proche. Cette déclaration est nécessaire même si le membre de la famille ou l'ami n'est impliqué dans aucune transaction avec Lubrizol.

Vous avez un membre de votre famille ou un ami personnel proche qui travaille pour Lubrizol ou possède l'un de ses concurrents.

Vous occupez un poste de supérieur et vous vous engagez dans une relation personnelle ou amoureuse avec une personne dans votre ligne hiérarchique.

Vous développez un intérêt extérieur ou une relation personnelle susceptible de créer un conflit d'intérêts ou de donner l'apparence d'un conflit d'intérêts.

Tableau 1.2

Quand l'approbation préalable est-elle obligatoire ?

Avant d'accepter un emploi externe avec :

- Un concurrent, client ou fournisseur ;
- Une autre entreprise de l'industrie chimique ;
- Une entreprise exerçant une activité liée à des biens ou services vendus ou achetés par Lubrizol ; ou
- Une entreprise qui souhaite vous embaucher pour utiliser les mêmes connaissances ou compétences spécialisées que vous utilisez dans votre travail chez Lubrizol.

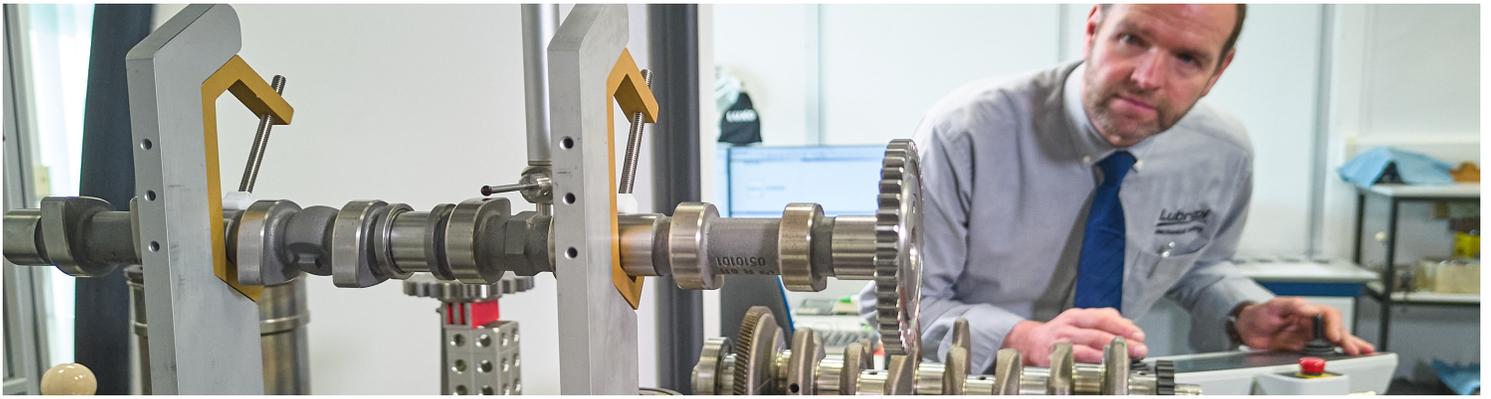
Avant d'entreprendre une activité personnelle qui pourrait entrer en concurrence avec Lubrizol, ou un client ou fournisseur de Lubrizol, ou qui est liée aux biens ou services vendus ou achetés par Lubrizol.

Avant d'effectuer un investissement financier important dans une entreprise qui fait ou cherche à faire des affaires avec Lubrizol ou qui est en concurrence avec Lubrizol.

Un « investissement financier important » est un investissement qui vous amène à avoir une part importante dans le succès de l'entreprise.

Aucune approbation n'est requise pour l'acquisition d'actions cotées en bourse.

Avant d'accepter d'agir en tant que consultant ou de témoigner en tant que consultant expert, contactez le service juridique.



Registres précis et complets

L'engagement de Lubrizol en matière d'intégrité exige que la documentation de chaque transaction de Lubrizol soit exacte et complète, et que les livres et registres comptables de l'entreprise reflètent fidèlement et précisément ces transactions. Cette exigence s'applique à tout type de dossier ou de rapport créé pour Lubrizol, sous forme écrite ou dans un format électronique.

Cette liste n'est pas exhaustive, mais voici quelques exemples de documents commerciaux :

- Commercial – registres des achats, des ventes et de l'activité de la chaîne d'approvisionnement ;
- Finances – registres des revenus, des dépenses et des impôts ;
- HSES – registres des inspections de surveillance environnemental, des opérations de sécurité et de santé au travail, des fiches de données sur les produits et du placardage ;
- Ressources humaines – registres relatifs à la paie des employés, du temps travaillé et des vacances ; et
- Opérations – dossiers sur le fonctionnement des équipements, la maintenance et les autres opérations de l'usine, les données de laboratoire et d'essais, ainsi que les dossiers de recherche et développement.

La création d'un document commercial en sachant qu'il contient des informations incorrectes ou omet des informations importantes est une falsification, qui constitue une violation grave du Code.

La falsification peut prendre plusieurs formes. Voici quelques exemples :

Falsification can take many forms. Some examples include:

- Signer au nom d'une autre personne sans son autorisation ;
- Confirmer qu'un événement s'est produit alors que ce n'est pas le cas ;
- Modifier les chiffres dans un rapport de test sans s'appuyer sur des données pour étayer la modification ;
- Déclarer une fausse date de création d'un document ;
- Faire une déclaration erronée des heures travaillées sur un relevé d'heures ; ou
- Enregistrer un distributeur en tant que client afin de contourner le processus d'examen des partenaires.

Notre responsabilité et notre engagement à fournir des dossiers exacts et complets :

- *Nous nous assurons que tous les dossiers et rapports que nous créons ou approuvons sont complets et exacts.*
- *Nous posons des questions si nous pensons que le document n'est pas ce qu'il devrait être.*
- *Nous prenons la parole si nous pensons qu'un dossier ou un rapport a été falsifié.*

FAQ

Q : Mon supérieur m'a demandé de signer une feuille de lot attestant que tous les tests obligatoires ont été effectués, alors que je sais que certains de ces tests n'ont pas été effectués. Puis-je la signer puisque j'agis à la demande d'un supérieur ?

R : Non. Il n'est jamais approprié de signer ou d'approuver un document d'affaires que vous savez être incorrect. Vous demander de valider le document constitue également une violation du Code de la part de votre supérieur s'il sait que le document ne reflète pas la réalité. Vous devriez en discuter avec votre supérieur. Il peut y avoir un malentendu qui s'explique. Si vous pensez que ce n'est pas possible, signalez le problème à votre coordinateur éthique local ou au service Ethique de l'entreprise afin qu'il puisse être résolu.

Q : Nous avons identifié un nouveau distributeur pour un territoire dans lequel nous avons eu du mal à trouver un partenaire d'affaires fiable. Nous aimerions faire affaire avec lui à titre « d'essai » pour voir s'il sera en mesure de répondre à nos exigences. Pour ce faire, nous aimerions d'abord l'enregistrer en tant que client, puis demander ultérieurement l'approbation pour l'enregistrer en tant que distributeur, dans le cadre de notre politique d'examen des partenaires. Est-ce que cela pose un problème ?

R : C'est un problème. En vertu de la politique d'examen des partenaires de Lubrizol, vous devez vous assurer que tous les intermédiaires de vente que vous engagez pour Lubrizol, y compris les distributeurs, soient soumis à une vérification de leurs antécédents et suivent une formation sur l'éthique avant que Lubrizol fasse affaires avec eux. Ceci est extrêmement important car un distributeur représente Lubrizol sur le marché. Le processus d'examen des partenaires commerciaux est conçu pour s'assurer que le distributeur n'a pas d'antécédents de violations éthiques ou de la loi et qu'il comprend les exigences de Lubrizol lorsqu'il agit en sa qualité de représentant. Si vous répertoriez sciemment un distributeur en tant que client, même pour ce qui peut sembler être une raison professionnelle valable, vous falsifieriez un document et d'enfreindriez le Code et la Politique d'examen des partenaires.



Relations avec les autres

Lubrizol valorise ses relations avec ses clients, fournisseurs et autres parties prenantes et insiste sur des pratiques d'affaires légitimes, honnêtes et ouvertes. En insistant sur l'honnêteté et l'intégrité dans ses relations avec les autres, Lubrizol développe les relations solides et de confiance qui sont essentielles à la réalisation de ses objectifs d'affaires.

Vous trouverez ici des détails sur les politiques et les règles qui régissent les relations de Lubrizol avec les autres.



Cadeaux, divertissements, voyages et sollicitations

Dans de bonnes circonstances, offrir ou recevoir un cadeau modeste, partager un repas ou assister à une réception avec des partenaires commerciaux peut être une manière réfléchie d'exprimer sa reconnaissance et aider à renforcer les relations de Lubrizol avec les autres. Cependant, des précautions doivent être prises pour s'assurer que tout ce qui sera offert ou reçu au nom de Lubrizol est approprié.

La politique fournie ici vise à expliquer comment déterminer ce qui est approprié et quand il est nécessaire de demander une approbation préalable. ***Il est important de noter que des exigences supplémentaires s'appliquent dans les relations avec des fonctionnaires.*** Pour plus d'informations, reportez-vous aux Tableaux 1.3, 1.4 et 1.5 dans « Cadeaux, divertissements ou voyages offerts aux fonctionnaires ». Vous devez contacter le service Ethique de l'entreprise pour obtenir des conseils si vous avez un doute à propos de ces exigences.

Veillez consulter les tableaux 1.3, 1.4 et 1.5 à la fin de cette section pour un résumé des déclarations et approbations requises.



Cadeaux

Un cadeau désigne un objet de valeur qui est donné dans le cadre d'une relation d'affaires pour laquelle le destinataire ne paie pas la juste valeur marchande. Un cadeau peut prendre plusieurs formes, notamment :

- Biens ou services ;
- Remises ou parrainages qui ne sont généralement pas disponibles pour les autres ;
- Faveurs personnelles ;
- Prix remportés lors d'une conférence ou d'un salon professionnel ; et
- Honoraires pour donner une présentation lors d'une conférence.

Les billets sont généralement considérés comme relevant du divertissement plutôt qu'un cadeau. Il arrive cependant que des billets (par exemple, pour un événement sportif ou un concert) soient offerts sans qu'il soit prévu que le donateur interagisse avec le bénéficiaire lors de l'activité ou qu'il assiste à l'événement. Si des billets sont offerts dans ces circonstances, ils peuvent être acceptés s'ils répondent aux critères d'un cadeau.

Les billets doivent être évalués en fonction de la juste valeur marchande et non de la valeur nominale.

Pour qu'un cadeau offert ou reçu soit acceptable, il doit respecter tous les critères suivants :

- N'est pas en espèces ou un équivalent d'espèces ;
- Est conforme aux pratiques d'affaires habituelles ;
- N'a pas une valeur excessive ;
- Ne peut pas être interprété comme un pot-de-vin ou une commission illicite ; et
- N'enfreint aucune loi.

Si un cadeau d'une valeur excessive est offert, mais que les coutumes locales ou d'autres circonstances font qu'il serait très difficile, voire offensant de le refuser, vous pouvez accepter le cadeau mais vous devez le signaler immédiatement au service Ethique de l'entreprise.



Pas d'espèces

En aucun cas, vous ne devez offrir ou accepter un cadeau en espèces. Cela comprend une récompense en espèces pour rédiger un article destiné à une publication, ou pour donner une présentation lors d'une conférence. Les équivalents d'espèces, comme les cartes-cadeaux Visa® sont également interdits.

Veillez consulter les tableaux 1.3, 1.4 et 1.5 à la fin de cette section pour un résumé des déclarations et approbations requises.

Divertissement

Le divertissement est une activité ou un événement auquel participent à la fois l'hôte et l'invité dans le cadre d'une relation d'affaires. (Si l'hôte n'y participe pas avec l'invité, il s'agit d'un cadeau et les règles relatives aux cadeaux doivent être suivies.) Les exemples de divertissements incluent un repas, un concert, un événement sportif ou une séance de golf.

Un divertissement peut être offert ou accepté lorsqu'il :

- A un objectif commercial légitime ;
- N'est pas extravagant ;
- Est conforme aux pratiques d'affaires habituelles ;
- N'est ni offensant ni à caractère sexuel ; et
- N'enfreint aucune loi (comme cela pourrait être le cas s'il s'agissait de fonctionnaires).

Il convient de faire preuve de bon sens en tout temps.

Voyages

Dans certaines circonstances limitées, il convient d'offrir ou d'accepter le transport, l'hébergement et certaines autres prestations liées au voyage.

Les frais de déplacement peuvent être offerts ou acceptés s'ils :

- Ont lieu dans le cadre d'une réunion d'affaires, d'une conférence, d'une démonstration de produit, d'une formation ou d'un événement similaire ;
- Ne sont pas extravagants ;
- Sont préalablement approuvés par le supérieur de l'employé ;
- Sont préalablement approuvés par l'employeur de l'autre partie (si Lubrizol est l'organisateur de l'événement) ; et
- Sont préalablement approuvés par le service Ethique de l'entreprise.

Pas de pots-de-vin, ni de commissions, jamais

Un pot-de-vin est quelque chose de valeur, comme de l'argent, un cadeau, un divertissement, un voyage ou une faveur, offert dans l'intention d'influencer indûment une décision ou d'obtenir ou de conserver un avantage commercial. Une commission est une récompense payée par une partie à une autre en échange de la conclusion ou promotion d'un accord commercial particulier. Le versement de commissions et autres pots-de-vin est strictement interdit. De plus, les « paiements de facilitation », décrits dans le [tableau 1.4](#), sont également interdits. Toutes les demandes de pots-de-vin, de commissions ou de paiements de facilitation doivent être immédiatement signalées au service Ethique de l'entreprise.

Veillez consulter les tableaux 1.3, 1.4 et 1.5 à la fin de cette section pour un résumé des déclarations et approbations requises.



Le problème des sollicitations

Lorsque vous demandez quelque chose de valeur à une autre partie, celle-ci peut s'attendre à ce que la faveur lui soit rendue, par exemple en proposant des prix inférieurs ou de meilleures conditions. Toutes les décisions d'affaires doivent reposer sur l'intérêt de Lubrizol sans être influencées par des pressions visant à rendre une faveur en retour.

Sollicitations

Dans le cadre de votre travail pour Lubrizol, vous ne pouvez pas solliciter de cadeaux, de divertissements, de voyages ou de faveurs personnelles auprès de clients, de fournisseurs ou d'autres parties faisant affaires avec Lubrizol. Une faveur personnelle peut être à peu près n'importe quoi, comme une demande d'emploi pour un membre de la famille, un don à un organisme de bienfaisance personnel ou une aide pour une admission à l'université. Si un client ou un fournisseur sollicite un cadeau, un divertissement, un voyage ou une faveur personnelle (qui ne relève pas d'une courtoisie ordinaire) de votre part pour une quelconque raison, vous devez obtenir l'approbation préalable du service Ethique de l'entreprise avant d'accéder à sa demande.

Notre responsabilité et notre engagement envers les politiques de Lubrizol sur les relations avec les autres

- *Nous offrons et acceptons uniquement les cadeaux, divertissements et voyages appropriés, conformément aux politiques énoncées dans le Code.*
- *Nous savons que des espèces ne peuvent jamais être données ou reçues en cadeau.*
- *Nous n'offrons ni n'acceptons aucun cadeau, divertissement ou voyage si cela pourrait compromettre ou sembler compromettre une décision d'affaires.*
- *Nous ne sollicitons pas de cadeaux, de divertissements ou de voyages auprès des partenaires, clients ou fournisseurs de Lubrizol, et n'acceptons pas de faveurs personnelles (hors courtoisie ordinaire) de leur part.*
- *Nous n'offrons et n'acceptons jamais de pots-de-vin, commissions ou autres paiements de facilitation.*
- *Nous demandons l'approbation préalable du service Ethique de l'entreprise lorsque c'est nécessaire.*

Q : Comment déterminer si un cadeau a une valeur « excessive » ?

R : Il n'existe pas de seuil monétaire spécifique permettant de déterminer si un cadeau est excessif. Outre le prix d'achat et la juste valeur marchande, les facteurs pertinents peuvent inclure l'occasion à laquelle le cadeau est offert, les coutumes locales, si le cadeau est destiné à l'usage personnel de quelqu'un et si le cadeau a été modifié d'une manière qui augmente ou diminue sa valeur (par exemple, contient une inscription ou un logo d'entreprise). Contactez le service Ethique de l'entreprise si vous avez des questions sur un cadeau. N'oubliez pas qu'une approbation préalable est nécessaire si le cadeau est offert à un fonctionnaire, comme indiqué dans les [tableaux 1.3, 1.4 et 1.5](#).

Q : Un fournisseur m'a offert quatre billets pour un événement à venir auquel il n'assistera pas. Puis-je les accepter ?

R : Étant donné que le fournisseur ne sera pas présent à l'événement, les billets peuvent être acceptés s'ils respectent les critères d'un cadeau. Pour déterminer la valeur, vous devez tenir compte de la valeur marchande des billets, qui peut être considérablement plus élevée que le coût indiqué sur les billets.

Q : J'ai mentionné à mon contact chez un fournisseur que ma fille avait récemment postulé à un emploi chez le fournisseur. Je ne m'attendais pas à ce que mon contact intervienne, mais quelques jours après lui en avoir parlé, j'ai appris que le fournisseur proposait un poste à ma fille. Est-ce que j'ai fait une erreur en faisant ce commentaire ?

R : Parfois, des commentaires qui ne sont pas destinés à solliciter quoi que ce soit peuvent être entendus par l'autre partie comme une sollicitation. Lorsque vous interagissez avec des contacts chez les partenaires, clients ou fournisseurs de Lubrizol, vous devez faire très attention à ce que vous dites et à la façon dont vos propos peuvent être interprétés. Dans cette situation, il aurait été préférable de ne rien dire sur la candidature de votre fille. Vous devez préciser au salarié du fournisseur que Lubrizol interdit strictement les sollicitations et que vos remarques n'avaient pas pour but de provoquer une quelconque action de la part du fournisseur concernant la candidature de votre fille.

Q : Un client nous a envoyé une lettre sollicitant des dons dans le cadre d'un dîner annuel qu'il organise pour les employés. La lettre indique que les articles offerts seront offerts aux employés par tirage au sort. Pouvons-nous donner des articles au client dans le cadre de cette démarche ?

R : Les demandes de dons des clients sont considérées comme des sollicitations, donc l'approbation préalable du service Ethique de l'entreprise est requise avant que vous puissiez faire un don au nom de Lubrizol en réponse à la lettre.

Q : Après la conclusion d'un vaste projet avec un partenaire d'affaires de Lubrizol, l'entreprise m'a fourni un panier garni contenant des fruits frais, légumes, fromages, gâteaux et autres chocolats. Puis-je l'accepter ?

R : Vous pouvez accepter le cadeau et le placer dans un espace commun pour le partager avec vos collègues.

Cadeaux, divertissements ou voyages offerts aux fonctionnaires

Lubrizol a des exigences spécifiques qui s'appliquent lorsque l'on souhaite offrir des cadeaux ou des divertissements aux représentants des gouvernements. Vous devez suivre strictement les règles, qui sont décrites ici dans les tableaux 1.3, 1.4 et 1.5, chaque fois que vous travaillez pour le compte de Lubrizol.

Tableau 1.3

Fonctionnaires aux États Unis	
Approbation préalable requise	Fonctionnaires d'un État américain ou hors gouvernement fédéral L'approbation du service Ethique de l'entreprise est requise avant d'offrir tout cadeau, divertissement ou voyage à un fonctionnaire d'un État américain ou à tout fonctionnaire qui ne relève pas du gouvernement fédéral.
Interdit	Gouvernement fédéral des États-Unis Aucun cadeau, divertissement ou voyage, même de valeur nominale, ne peut être offert à un fonctionnaire ou employé du gouvernement fédéral des États-Unis.

Tableau 1.4

Fonctionnaires dans le monde entier	
Approbation préalable requise	Contributions politiques Lubrizol ne fera aucune contribution aux partis politiques, candidats ou agents publics, sauf dans les cas autorisés par la loi. Toute contribution des fonds Lubrizol à un parti, un candidat ou un agent public doit être préalablement approuvée par le service Ethique de l'entreprise.
Interdit	Paiements de facilitation Les paiements de facilitation constituent des versements non officiels de faible valeur effectués afin d'accélérer ou de garantir une action gouvernementale de routine. Lubrizol interdit tous les paiements de facilitation. Toutes les demandes de paiements de facilitation doivent être immédiatement signalées au service Ethique de l'entreprise.

Tableau 1.5

Fonctionnaires dans des pays autres que les États-Unis	
Approbation préalable requise	Fonctionnaires non-américains Offrir des cadeaux, des divertissements ou des voyages à un fonctionnaire non-américain à des fins professionnelles légitimes peut parfois être autorisé si cela est légal en vertu de la loi locale, si la valeur est raisonnable, si c'est habituel dans les relations d'affaires, et si le cadeau ou le divertissement n'oblige pas, ou ne semble pas obliger, le fonctionnaire à prendre une décision particulière. Cependant, pour éviter ne serait-ce que l'apparence d'une irrégularité, il convient d'obtenir l'approbation du service Ethique de l'entreprise, ou se conformer aux indications des politiques locales relatives aux cadeaux et divertissements, que vous trouverez sur la page Éthique de Lubrizol News avant d'offrir quoi que ce soit de valeur à un fonctionnaire non-américain, y compris des cadeaux, des divertissements ou des voyages.
	Employés d'entreprises détenues ou contrôlées par l'État Dans de nombreux pays, des entreprises appartiennent en tout ou en partie au gouvernement. Tous les employés de ces entreprises sont considérés comme des fonctionnaires aux fins du Code, et les cadeaux, divertissements ou voyages qui leur sont offerts sont soumis à l'approbation préalable du service Ethique de l'entreprise ou aux indications des politiques locales relatives aux cadeaux et divertissements, que vous trouverez sur la page Éthique de Lubrizol News.
	Politiques locales en matière de cadeaux et de divertissements Le service Ethique de l'entreprise peut émettre des directives relatives aux cadeaux et aux divertissements destinés à des fonctionnaires non-américains dans un pays ou une région spécifique, ce qui peut permettre à la direction régionale d'émettre des approbations pour les cadeaux et divertissements d'une valeur inférieure à un certain seuil. Ces documents sont disponibles sur la page Éthique sur Lubrizol News.

Pour rappel, les divertissements visés par le Code incluent les repas, concerts, événements sportifs, séances de golf ou activités similaires.



Qu'est-ce que la veille concurrentielle ?

La veille concurrentielle consiste à recueillir des renseignements sur les concurrents, y compris leurs tarifs ou des informations sur leurs produits, qui aident Lubrizol à conserver un avantage concurrentiel sur un marché dynamique. La collecte de renseignements dans le cadre de la veille concurrentielle est une pratique d'affaires importante, et doit se faire de manière éthique.

Veille concurrentielle

L'engagement de Lubrizol envers des pratiques d'affaires éthiques signifie que nous recueillons des renseignements à caractère concurrentiel de la bonne manière. Vous trouverez ci-dessous les règles à respecter lors de la collecte de renseignements dans le cadre de la veille concurrentielle.

Règles de base

Vous devez utiliser des pratiques éthiques pour obtenir des renseignements dans le cadre de la veille concurrentielle. Recourir au vol, à la tromperie, à la corruption ou à d'autres moyens clandestins pour obtenir des renseignements dans le cadre de la veille concurrentielle est strictement interdit chez Lubrizol.

- Il est possible de demander aux clients et aux fournisseurs s'ils disposent d'informations à propos des concurrents qu'ils sont libres de partager. Vous pouvez également demander des échantillons des matériaux de concurrents disponibles dans le commerce. Lors d'une telle demande, vous devez toujours confirmer que le client ou le fournisseur n'est soumis à aucune restriction quant à son aptitude à partager des informations ou des échantillons avec Lubrizol. Une restriction pourrait découler d'un accord de confidentialité que le client ou le fournisseur peut avoir avec le concurrent ou d'une politique de l'entreprise qui interdit le partage d'informations concurrentielles. Vous devez respecter ces obligations. Si le client ou le fournisseur exprime des doutes ou des réserves quant à sa capacité à partager l'information ou l'échantillon, vous devez refuser.
- Des consultants peuvent être recrutés en vue d'obtenir des renseignements de veille concurrentielle pour le compte de Lubrizol. Lorsque vous faites appel à des consultants, ils doivent être informés qu'ils peuvent uniquement obtenir des informations en utilisant des pratiques éthiques. Les consultants ne sont pas autorisés à faire quoi que ce soit que les employés de Lubrizol ne sont pas autorisés à faire pour recueillir des renseignements de veille concurrentielle.



Circonstances nécessitant une prudence particulière

Vous devez être particulièrement prudent si vous recevez un document libellé confidentiel ou qui semble contenir des informations confidentielles d'un concurrent. Dans ces situations, vous devez demander à la personne qui vous fournit les informations de confirmer clairement et sans équivoque qu'il n'y a pas d'obligation de confidentialité avec le concurrent qui interdirait de partager le document avec Lubrizol. Si la personne fournit cette confirmation, vous pouvez accepter le document, mais celui-ci doit être immédiatement transmis au service juridique pour examen avant toute utilisation des informations ou tout partage du document avec d'autres personnes chez Lubrizol. Vous devez refuser les renseignements de veille concurrentielle si vous avez des raisons de croire que :

- La personne qui fournit l'information attend une compensation ou une faveur en échange ;
- La personne qui fournit l'information ne peut pas la partager librement ; ou
- L'information a été obtenue par des moyens illégaux ou contraires à l'éthique.

Concurrents

Vous ne devez jamais contacter directement un concurrent à des fins de veille concurrentielle, car l'échange d'informations concurrentielles de nature sensible entre concurrents peut donner l'impression d'un accord inapproprié. La seule exception à cette règle concerne les échantillons. Il est possible d'obtenir des échantillons directement auprès d'un concurrent, comme c'est le cas lorsque Lubrizol évalue l'utilisation d'un produit concurrent dans une formulation. L'équipe achats de Lubrizol est la mieux placée pour demander ces échantillons. Les employés de Lubrizol qui travaillent dans la vente ne peuvent pas être impliqués dans la prise de contact avec un concurrent pour obtenir un échantillon sans l'approbation préalable du service juridique.

Notre responsabilité et notre engagement à collecter des renseignements à caractère concurrentiel de la bonne manière : the right way:

- *Nous utilisons uniquement des pratiques éthiques pour obtenir des renseignements dans le cadre de la veille concurrentielle.*
- *Nous sommes particulièrement prudents et procédons à des vérifications supplémentaires concernant tout document libellé confidentiel ou qui semble contenir des informations confidentielles d'un concurrent.*
- *Nous refusons d'accepter des renseignements concurrentiels qui ne peuvent pas être partagés librement, ont été obtenus illégalement ou pour lesquels une compensation est attendue en retour.*
- *Nous ne contactons jamais directement un concurrent aux fins de veille concurrentielle, excepté pour obtenir des échantillons, comme indiqué dans les règles de la présente section du Code.*

Q : Lors d'une récente conversation, un client m'a donné la liste des prix d'un concurrent. Le document porte la mention « confidentiel ». Lorsque j'ai interrogé le client à ce sujet, il m'a dit qu'il n'avait aucun accord de confidentialité avec le concurrent et que la liste des prix lui avait été envoyée dans le cadre d'un envoi massif. Puis-je accepter les informations ?

R : Oui. Le libellé « confidentiel » d'un document ne signifie pas nécessairement qu'il est confidentiel. Compte tenu de l'assurance du client qu'aucun accord de confidentialité n'interdit le partage de la liste des prix, vous pouvez l'accepter, mais avant d'utiliser les informations ou de partager le document avec d'autres personnes chez Lubrizol, soumettez-le immédiatement au service juridique pour obtenir leur évaluation finale.

Q : Je travaille au laboratoire. Nous avons récemment reçu l'échantillon du produit d'un concurrent, mais le contenant ne porte pas d'étiquette et il n'y a pas de fiche de données de sécurité. Un collègue m'a dit qu'il avait obtenu l'échantillon auprès d'un ami qui travaille dans une autre entreprise de produits chimiques et de ne pas m'inquiéter. Est-ce un problème ?

R : Oui. L'échantillon présente un grave problème de sécurité. Chaque produit dans un laboratoire Lubrizol doit être correctement étiqueté et comporter une fiche de données de sécurité. L'absence d'étiquette soulève également des questions sur la façon dont l'échantillon a été obtenu et si des pratiques appropriées ont été utilisées pour l'obtenir. Vous devez contacter le personnel de sécurité local pour déterminer comment éliminer l'échantillon. En outre, signalez le problème au service Ethique pour déterminer si des mesures supplémentaires sont nécessaires.

Q : Suis-je autorisé à analyser des échantillons de produits concurrents ?

R : Vous pouvez analyser des échantillons de produits disponibles dans le commerce, à condition que les échantillons aient été obtenus correctement, conformément au Code. Vous ne pouvez pas analyser des échantillons de produits concurrents qui ne sont pas disponibles dans le commerce sans l'approbation préalable du service juridique.



Respect des lois et des autres obligations

Être une entreprise hautement éthique signifie que Lubrizol se conforme aux lois partout où elle opère et respecte les autres engagements juridiques qu'elle prend. Une défaillance dans ce domaine peut entraîner de fortes amendes et des pénalités importantes, une interruption des activités ou, pire encore, ternir la réputation et entraîner une perte de confiance de nos clients et autres parties prenantes qui comptent sur les produits, services et solutions de Lubrizol.



Respect des lois

Les activités de Lubrizol sont régies par de nombreuses lois dans le monde et toutes sont importantes. Veuillez-vous reporter à la section Conformité de la page Juridique sur Lubrizol News pour plus d'informations sur la façon de se conformer aux lois anti-corruption, aux réglementations commerciales et aux lois sur la concurrence. Les ressources disponibles incluent [la Politique relatives aux pratiques commerciales interdites de Lubrizol](#), qui décrit les obligations des employés de Lubrizol et des partenaires de Lubrizol de se conformer aux lois applicables.

Respecter la propriété intellectuelle des autres et se conformer aux obligations de secret

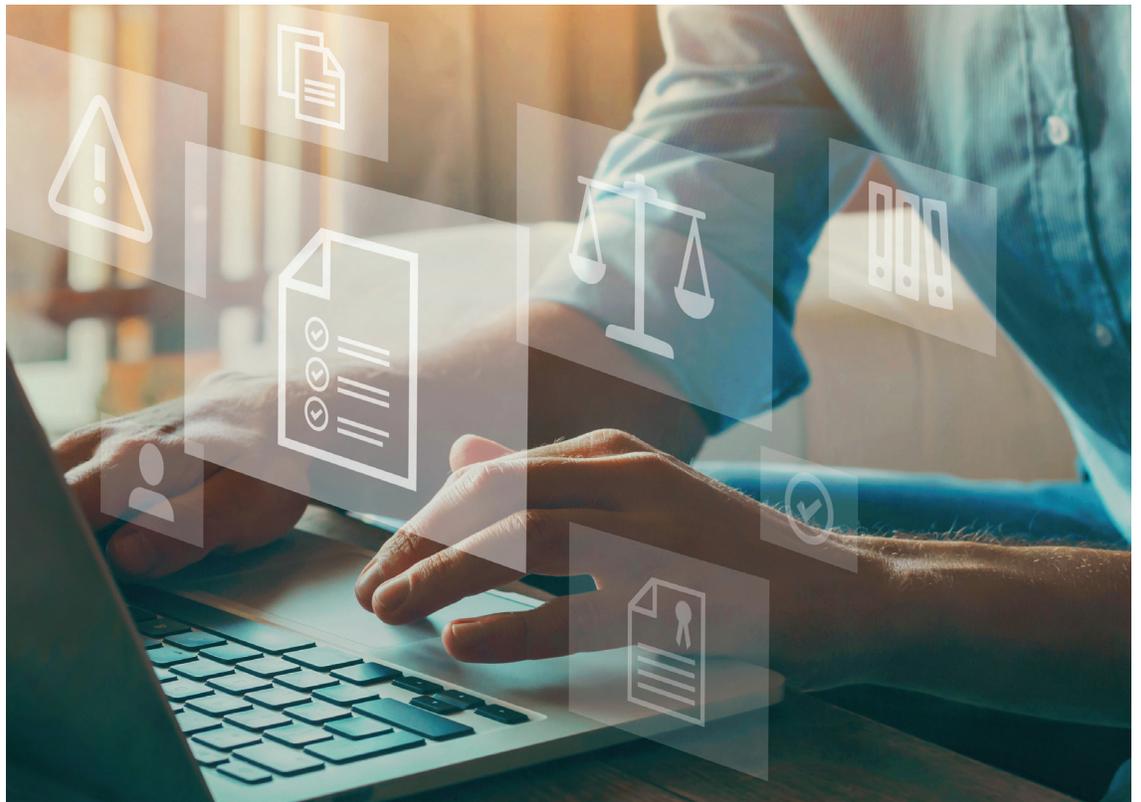
La propriété intellectuelle comprend les marques, les brevets, les droits d'auteur et les logos. Lubrizol n'utilise pas de propriété intellectuelle appartenant à des tiers sans leur autorisation. Si Lubrizol a signé un accord de confidentialité avec une autre partie en vertu duquel elle a reçu des informations confidentielles, elle se conforme aux obligations découlant de cet accord.

Lubrizol exige également que les employés remplissent toutes les obligations qu'ils pourraient avoir envers leurs anciens employeurs, y compris les obligations de confidentialité. Lubrizol n'utilisera pas les informations d'anciens employeurs sans leur autorisation.



Obligations envers les anciens employeurs

Tout comme un document créé pour Lubrizol est un actif qui appartient à Lubrizol, les documents créés pour votre ancien employeur appartiennent à cet employeur. Sans l'autorisation expresse de votre ancien employeur, vous n'êtes pas autorisé à utiliser des documents qui appartiennent à, ou ont été créés pour, cet employeur, même si le document ne contient pas d'informations confidentielles.



FAQ

Q : Où puis-je trouver de plus amples informations concernant le respect du droit de la concurrence ?

R : Vous pouvez accéder à la section Conformité de la page Juridique sur Lubrizol News, qui comporte des ressources dédiées au respect des lois sur la concurrence.

Q : J'ai créé un sondage pour un ancien employeur. Il ne contient aucune information sur mon ancien employeur, de nature confidentielle ou autre. Il s'agit simplement d'une série de questions. Puis-je l'utiliser dans mon travail pour Lubrizol ?

R : Non. Ce sondage est la propriété de votre ancien employeur. Il ne peut être utilisé pour Lubrizol sans l'autorisation expresse de votre ancien employeur.

Q : Je suis en train de préparer une présentation pour un client important et j'aimerais inclure une photo de son logo dans la présentation. Est-ce acceptable ?

R : Le logo ne peut pas être utilisé sans l'accord du client. Vous devez contacter le client au préalable pour lui demander s'il vous autorise à utiliser son logo dans la présentation.



Nous devons continuer de
**mesurer
chaque
action**

non seulement par rapport à son caractère légal, mais aussi ce que nous serions heureux de voir figurer à la Une d'un grand journal national dans un article rédigé par un journaliste hostile mais intelligent.

– *Warren Buffett*

Prise de décision éthique

Quand s'agit-il d'un problème éthique ? Vous n'êtes pas seul si vous avez du mal à répondre à cette question. De nombreux problèmes qui sont ou pourraient devenir des problèmes éthiques sont abordés dans le Code. Cependant, le Code ne peut pas couvrir toutes les situations. Pour cette raison, vous devez agir avec honnêteté et intégrité dans toutes les situations, traiter tout le monde avec dignité et respect et toujours faire preuve de bon sens dans le travail que vous faites pour Lubrizol.



Quand bien même nous nous efforçons de faire ce qui est juste, les bons choix ne sont pas toujours évidents. Si vous avez un doute quant au caractère approprié de vos actions, posez-vous les questions suivantes.

- Que penseraient mon supérieur, mes collègues ou ma famille de mes actions ?
- Est-ce que je me comporterais différemment si je savais que mes actions feraient l'objet d'un reportage au journal télévisé ?
- Est-ce que je traite les autres comme j'aimerais que l'on me traite ?

En cas de doute, demandez de l'aide avant de passer à l'action. Si la menace de l'attention du public vous met mal à l'aise, alors votre conscience vous dit quelque chose d'important. Faites attention. Vous êtes peut-être confronté à quelque chose qui pourrait porter ternir votre réputation, ou celle de Lubrizol.



Ressources

Service Ethique d'entreprise

ethics@lubrizol.com ou 1-440-347-5000

Coordinateurs éthique locaux

Consultez la page Éthique sur Lubrizol News

Ligne d'assistance éthique (signalements sur Internet avec NAVEX)

<https://www.brk-hotline.com>

Ligne d'assistance éthique (signalements par téléphone avec NAVEX)

États-Unis et Canada

1-800-261-8651

Numéro vert international depuis une ligne extérieure

Brésil	0800-892-1909
Chine	10-800-110-0669
Chine	10-800-711-0728
France	0800-91-5504
Allemagne	0800-186-0191
Singapour	800-1101-981
Royaume-Uni	0808-234-0033

Accès direct depuis une ligne extérieure

****Lorsque vous y êtes invité en anglais, composez-le : 800-781-6271***

Australie (Optus)	1-800-551-155
Australie (Telstra)	1-800-881-011
Belgique	0-800-100-10
Inde	000-117
Italie	800-172-444
Japon (NTT)	0034-811-001
Japon (KDDI)	00-539-111
Japon (Softbank Telecom)	00-663-5111
Corée (du Sud) (Dacom)	00-309-11
Corée (du Sud) (ONSE)	00-369-11
Corée (du Sud) (Korea Telecom)	00-729-11
Luxembourg	800-201-11
Malaisie	1-800-80-0011
Mexique	01-800-288-2872
Pays-Bas	0800-022-9111
Roumanie (Telekom Romania)	0808-03-4288
Arabie Saoudite	1-800-10
Afrique du Sud	0-800-99-0123
Espagne	900-99-0011

Pays non répertorié ?

<https://www.brk-hotline.com>

Service des relations entre employés

employeeerelations@lubrizol.com ou 1-440-347-5937

Service juridique

1-440-347-5108

Développement durable

inspiringsustainability@lubrizol.com

Pour les signalements effectués via la ligne d'assistance éthique, après avoir terminé votre signalement, un code unique appelé « clé de signalement » vous sera attribué. Notez votre clé de signalement et votre mot de passe et conservez-les en lieu sûr. Après 5 à 6 jours ouvrables, utilisez votre clé de signalement et votre mot de passe pour consulter votre signalement afin de prendre connaissance d'éventuels commentaires ou questions.

Lubrizol

www.lubrizol.com